

Secrétaire de la séance : Sébastien PRADIER

32 présents : Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Jérôme DELDON, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Georges LLUIS, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, John SERROUL, Dominique TEYSSIER, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Laura WOOD

3 pouvoirs : Karine ACCASSAT par Sébastien PRADIER, Geneviève DUNY par Jérôme DELDON, Michel TESTUD par Jacques GENEST

2 absents : Jérôme GROS, Denise LAFFARRE

Le quorum est atteint.

17h15 - Début de séance

INTERVENTION DU PRESIDENT

« Chères et chers collègues,

Je tiens tout d'abord à vous adresser mes meilleurs et sincères vœux pour 2021. Je vous souhaite une excellente santé, beaucoup de bonheur et la meilleure réussite à vous-même et à toute votre famille.

J'adresse aussi mes meilleurs vœux à tous les élus municipaux.

Mes vœux vont aussi à la Directrice et à l'ensemble du personnel de la CDC. Je désire que notre collaboration soit fructueuse et sincère.

Mes meilleurs vœux vont aussi à l'ensemble des communes de notre territoire.

En résumé, c'est à la Montagne que je souhaite une excellente réussite qui dépend en grande partie de nous. En effet, nous devons faire de la Montagne un territoire dynamique et attractif. Pour cela, nous devons mettre en place de nouveaux objectifs donc de nouvelles méthodes en améliorant légèrement la répartition des ressources. A ce sujet, Mounir EL GHADOUANI de KPMG vous présentera tout à l'heure une analyse financière de la CDC.

L'année 2020 qui s'achève a été une année catastrophique et surtout inédite, il faut espérer que 2021 efface vite cette année cauchemardesque.

Depuis le dernier Conseil communautaire, l'actualité a peu évolué en raison de la trêve des confiseurs. Par contre, la situation sanitaire n'évolue pas et la situation économique nous inquiète de plus en plus en particulier pour les bars et les restaurants, éléments importants de l'économie de la Montagne et de notre vie sociale.

Le 14 janvier, nous aurons la première réunion de la CLECT, réunion essentielle pour l'avenir du territoire et de sa population.

En effet, il faudra trouver des financements pour développer, entre autres, notre économie :

- La politique touristique va demander des réformes pour plus d'efficacité. Elle doit être dynamique pour résister à la concurrence des autres territoires ruraux ;*
- La mise en place de la politique en faveur de nos commerçants et artisans en accompagnement de la Région ;*
- Aider les communes qui n'ont plus de commerce et veulent en recréer ou faire revivre un commerce en sommeil. Je pense en particulier à Borée, Issarlès et au Cros de Géorand.*
- En effet, pour subventionner, le Département exige que la CDC le fasse aussi ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ;*
- De conforter le réseau petite enfance dans le secteur du Béage et de Sainte Eulalie.*

De financer ADN soit 2 165 000 € soit une annuité de 120 000 € sur 20 ans.

Bien entendu, cette liste n'est pas limitative et ne représente qu'une partie de nos actions souhaitables.

Pour information, le Tribunal Administratif de Lyon a rejeté le recours d'Isabelle SAINT HILARY contre son licenciement.

Tout à l'heure, je vous proposerai une modification des statuts du syndicat du Pays. Celle-ci a été approuvée par les 10 présidents des CDC concernées suite à plusieurs réunions de travail. Je vous en donnerai les axes principaux.

En accord avec l'ADT, un calendrier a été adopté pour la réforme de l'organisation de notre politique touristique. Prochainement, il vous sera présenté les méthodes de travail et le calendrier. La commission compétente y sera largement associée.

D'autre part, je vous soumettrai également une demande de subvention des jeunes agriculteurs.

En accord avec Charles VALETTE, nous avons annulé le forum des élus sur les Narces et les Sagnes. Avec les conditions de circulation, nous avons jugé inutile de faire déplacer les élus deux fois dans une journée. Je lui ai proposé d'organiser cette rencontre aux beaux jours à 13h30 lorsque le Conseil communautaire est à 18 h.

Je demande aux Présidents de commission de prévoir rapidement des réunions en accord avec les membres de l'exécutif responsables suivant le sujet.

L'achat du logiciel FININDEV nous permet d'avoir l'exactitude de la fiscalité immobilière de la CDC. Nous avons constaté qu'il existait 6 491 logements ou maisons taxés.

C'est surtout le niveau des valeurs locatives qui est bas car les catégories n'ont pas été revues. En particulier, il existe 779 locaux en cat 7 et 8 (insalubres ou sans confort) soit 12 %.

Cela demande une étude fine pour remettre à jour pour l'égalité des contribuables et le montant des impôts.

Je l'ai fait à Coucouron et les cat 7 et 8 ont baissé de 71% et la 6 de 64%.

Bien entendu, il reviendra à chaque commune de le faire mais je peux vous expliquer la méthode car c'est un sujet important pour les finances.

Il apparaît que souvent des maisons ont été rénovées sans permis de construire ou déclaration préalable et qu'elles sont encore imposées comme ruine. Je tenais à vous en informer.

Je voudrai ajouter deux remarques et une réflexion au sujet des ordures ménagères.

J'ai demandé aux services de pointer les rôles de taxe d'habitation avec le rôle de la redevance des OM (REOM). Il y a eu de nombreuses divergences. J'ai mené la réflexion suivante :

- Toute taxe d'habitation doit entraîner le paiement d'une REOM en effet les critères d'exonération sont les mêmes : local vide de tout meuble ;*

- La REOM doit être obligatoirement au même nom que la TH car le redevable de la TH est l'occupant au même titre que la REOM ;
- S'il y a plusieurs taxes d'habitation dans un immeuble il doit y avoir obligatoirement une REOM par taxe d'habitation.

Pour l'égalité des citoyens et pour éviter des oublis, je pense qu'il convient d'émettre une REOM pour toute taxe d'habitation non retrouvée sur le rôle communal. Sur présentation de justificatifs valables, la CDC pourra supprimer les éventuelles erreurs.

Mardi dernier, avec Michel LOUIS et James BOUVIER, nous avons rencontré Henri PROUHEZE, Président du SICTOM des Hauts Plateaux, et monsieur Francis CHABALIE, Président de la CDC du Haut Allier à Langogne. Nous y avons parlé de la possibilité pour certains habitants limitrophes de Langogne d'utiliser la déchetterie. Le SICTOM nous fera des propositions.

A cette occasion, j'ai exposé au Président de la CDC qu'il serait souhaitable d'établir une collaboration entre nos 2 offices de tourisme et il est entièrement d'accord.

Le dernier Conseil communautaire m'a amené à réfléchir sur le tri qui est le moyen le plus efficace pour faire des économies.

Le hasard fait bien les choses car Michel LOUIS a eu la même idée que moi et vient de vous adresser un courrier que je soutiens totalement.

J'ai ouvert les yeux et je me suis rendu compte qu'à mon domicile comme à la mairie, je mettais les papiers dans un sac pour les déposer ensuite aux conteneurs à ordures ménagères. Dorénavant, je les mets dans une corbeille que je vais vider au conteneur à papier et il en est de même pour la commune.

En une année, combien de kilos de papier payés par la CDC alors que ma nouvelle méthode d'aujourd'hui n'entraîne aucune dépense pour celle-ci. Je vous demande aussi de faire pareil dans toutes vos communes et vos services et je vous en remercie.

La CDC est déjà exemplaire dans ce domaine et je félicite la Directrice et l'ensemble du personnel administratif. Passons maintenant à l'ordre du jour ».

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Monsieur John SERROUL souhaite que les remarques faites par les élus soient prises en compte dans les CR.

Monsieur le Président précise que les CR en version détaillée sont disponibles sur le site des élus et monsieur Jean LINOSSIER explique que tous les élus ne vont pas sur le site des élus.

Monsieur le Président propose d'envoyer les CR complets dans le cadre de l'information aux conseillers municipaux.

Le compte rendu du Conseil du **10 décembre 2020** est approuvé à l'**unanimité**.

ASSEMBLEES

[2021-01 : Approbation de la 7ème modification statutaire du Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale \(SYMPAM\)](#)

Monsieur le Président présente la délibération et rappelle l'historique du Pays.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche ;

Vu la délibération du Comité syndical du SYMPAM en date du 5 février 2020 approuvant la 7ème modification statutaire dudit syndicat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-70 du 10 septembre 2020 refusant la proposition de modification statutaire du SYMPAM ;

Vu la délibération du Comité syndical du SYMPAM en date du 16 décembre 2020 approuvant une modification statutaire réactualisée ;

Il est indiqué que le Comité syndical du SYMPAM, réuni le 16 décembre 2020, a décidé, à l'unanimité moins une abstention, de modifier pour la septième fois ses statuts.

Cette décision fait suite au rejet par le comité syndical du 21 janvier dernier (35 voix contre, 28 voix pour et 6 abstentions) de la proposition de prorogation de 11 mois de la durée du syndicat, actant de fait sa dissolution au 23 janvier 2021. Or, sur la base d'une analyse juridique de la DDT 07, il s'est avéré que, dans l'hypothèse de la dissolution du syndicat initialement porteur du SCoT, la procédure d'élaboration devrait être reprise au stade de la prescription. Face à cette impasse, un consensus a alors émergé sur la nécessité de conserver le syndicat actuel, en faisant évoluer ses statuts, pour continuer à porter uniquement le SCoT. Nourri par la concertation des Présidents d'EPCI conduite par le Sous-préfet de Largentière, le projet de modification statutaire proposé s'articule autour des évolutions suivantes :

- Réduction du périmètre syndical à 8 communautés de communes
- Recentrage du syndicat sur la seule compétence SCoT, dorénavant assortie d'une durée illimitée
- Maintien, sur la base d'une durée limitée expirant le 31/03/2021, des compétences chapeaux "Charte de développement" et "Politiques contractuelles de développement", pour permettre à certains dispositifs portés par le SYMPAM de rebondir dans les meilleures conditions, notamment La Trame, le Polinno et Leader
- Réduction du nombre de délégués titulaires de 63 à 38 (hors Ardèche Rhône Coiron et Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (ARC et DRAGA))
- Réduction du nombre de membres du bureau de 25 à 9 (hors ARC et DRAGA)
- Réduction du nombre de membres de l'exécutif de 6 à 3 (hors ARC et DRAGA)

Faisant suite à la notification du SYMPAM datée du 17 décembre 2020, le Conseil communautaire doit se prononcer sur ledit projet de modification statutaire.

Madame Martine IMBERT demande le sort des agents actuels. Monsieur le Président précise que les CDD arrivant à échéance au 31 décembre 2020 n'ont pas été renouvelés et certains agents ont trouvé un nouvel employeur. Monsieur Jean LINOSSIER précise que les agents titulaires mis à disposition du Centre de gestion de l'Ardèche coûteraient 150 % de la rémunération brute (régime indemnitaire compris) aux EPCI.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver** les termes de la 7^{ème} modification statutaire du SYMPAM, tels que stipulés dans la délibération du comité syndical référencée DCS20033 et datée du 17 décembre 2020.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

2021-02 : Désignation des représentants au sein du SYMPAM

Monsieur le Président présente la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5711-1 et L.5721-2 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche en vigueur, et notamment son article 17 et son annexe ;

Vu les statuts modifiés du SYMPAM dont l'entrée en vigueur est attendue avant le 23 janvier 2021 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-53 du 23 juillet 2020 relative à la désignation des représentants au SYMPAM ;

Il est rappelé que le 23 juillet 2020, le Conseil communautaire a procédé à la désignation des 4 conseillers délégués titulaires et 2 conseillers délégués suppléants au sein du SYMPAM.

Considérant que le SYMPAM a engagé une procédure de révision statutaire et que les nouveaux statuts prévoient la désignation de 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche au sein du Syndicat.

Considérant qu'ainsi, il convient de désigner 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants pour se substituer à la désignation précédemment effectuée.

Il est rappelé que les représentants sont élus au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

Monsieur John SERROUL et monsieur Jérôme DELDON sont nommés assesseurs.

Monsieur le Président procède à l'appel des candidatures, les candidat(e)s sont :

<i>Candidats délégués titulaires</i>
Bernard JACQUEMIN
Sébastien PRADIER
Jacques GENEST
Jean LINOSSIER
<i>Candidat(e)s délégués suppléant(e)s</i>
Thierry CHAMPEL
Christian VIDAL
Laura WOOD

A l'issue des opérations électorales, et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 30 suffrages exprimés pour monsieur Jacques GENEST, 28 suffrages exprimés pour monsieur Bernard JACQUEMIN, 26 suffrages exprimés pour monsieur Sébastien PRADIER, 15 suffrages exprimés pour monsieur Jean LINOSSIER, 35 suffrages exprimés pour monsieur Thierry CHAMPEL, 35 suffrages exprimés pour monsieur Christian VIDAL, 35 suffrages exprimés pour madame Laura WOOD.

Il est précisé que cette désignation est soumise à la double condition que les nouveaux statuts du SYMPAM soient approuvés par l'ensemble des EPCI adhérents du syndicat et actés par arrêté du préfet.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **de désigner** en tant que représentants au sein du SYMPAM:
 - délégués titulaires ; monsieur Jacques GENEST, monsieur Bernard JACQUEMIN et monsieur Sébastien PRADIER
 - délégués suppléant(e)s ; monsieur Thierry CHAMPEL, monsieur Christian VIDAL et madame Laura WOOD.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

FINANCES

Présentation de la situation financière de la CDC par le cabinet KPMG

Monsieur Mounir EL GHADOUANI présente son rapport (cf. annexe au présent CR).

- Concernant la charge financière du déploiement de la fibre

Monsieur Claude BRUN précise qu'ADN va lisser les contributions jusqu'en 2025 au lieu de 2024. Monsieur Jean LINOSSIER souhaite connaître les raisons du doublement du coût total du déploiement de la fibre.

Monsieur Claude BRUN propose un travail de pointage sur le nombre de prises de fibre.

Madame Laurence PREVOST rappelle la raison d'être d'un EPCI et qu'il faut lui donner les moyens. Elle précise que la gestion financière est saine.

Monsieur John SERROUL n'est pas favorable à une participation financière des communes au déploiement de la fibre.

Monsieur Jean LINOSSIER estime avoir été dupé les trois dernières années et que la gestion de la CDC est mauvaise.

Monsieur Sébastien PRADIER défend la gestion financière du mandat précédent et rappelle la prise en charge de dépenses importantes issues des anciens EPCI dont la voirie d'ex-Cévenne Montagne Ardéchoises.

Monsieur le Président ajourne les échanges à la réunion de la CLECT prévue le jeudi 14 janvier à 17h.

[Demande de subvention de la part de l'association des Jeunes Agriculteurs de l'Ardèche](#)

Les JA07 ont sollicité le soutien de la CDC pour le gala national de ce jour.

Le Conseil communautaire n'y est pas favorable car c'est une association syndicale.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Michel LOUIS, à la demande des agents du service OM, sollicite le soutien des mairies pour le dégagement des containers en temps de neige.

Monsieur Sébastien BOURDELY sollicite que les points, où seront implantés les semi-enterrés, prennent en considération les modalités de déneigement et d'entretien.

Monsieur Michel LOUIS précise que le rassemblement des containers commencera après l'épisode neigeux actuel.

19h20 - Levée de séance